

Fonds Transport scolaire actif Ontario Guide du programme

Octobre 2018



Lignes directrices et processus de demande
pour la 2^e tranche de financement

**Transport scolaire
actif Ontario**





“Fonds Transport scolaire actif Ontario Guide du programme”
© 2018 Green Communities Canada

Introduction

Le Fonds Transport scolaire actif Ontario vise à inverser le déclin du transport scolaire actif en Ontario et instaurer une culture axée sur la marche, le vélo et d'autres modes de transport actif pour l'aller-retour entre la maison et l'école. Le Fonds est géré et mis en œuvre par Green Communities Canada (GCC), dans le cadre du programme Transport scolaire actif Ontario de GCC, qui bénéficie d'un financement du gouvernement de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements sur Transport scolaire actif Ontario, prière de consulter : <http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/accueil/>.

Description du Fonds

L'objectif du Fonds est d'augmenter les occasions d'activité physique pour les écoliers ontariens en appuyant et en élargissant les programmes de transport scolaire actif visant les écoliers de niveau élémentaire (de la maternelle à la 8^e année). Nous voulons que davantage d'écoliers fassent l'aller-retour quotidien entre leur maison et l'école à pied, en vélo, en trottinette ou en planche à roulettes.

GCC sollicite les demandes de financement des collectivités ontariennes. Le Fonds appuiera des initiatives susceptibles d'avoir un impact significatif et durable dans la collectivité, permettant ainsi de jeter les bases d'une croissance continue en matière de transport scolaire actif. GCC fournira un soutien pour élargir et renforcer les initiatives actuelles de transport scolaire actif, et lancer des initiatives dans de nouvelles collectivités.

Ceci est la deuxième tranche de financement du Fonds Transport scolaire actif Ontario. Ce financement est accordé selon les candidatures reçues. De janvier à mars 2018, une première tranche de financement a été octroyée à 12 projets.

Montant des fonds

Le montant de chaque subvention sera de 20 000 \$ à 60 000 \$.

Échéancier pour la 1^{ère} tranche de financement

- Publication du *Guide du programme*: 31 octobre 2018
- Webinaire de survol du Fonds : mercredi 21 novembre 2018, 13 h
- Date limite des candidatures : 21 décembre 2018
- Annonce des décisions : fin février 2019
- Annonce publique des projets financés : février 2019
- Octroi des fonds : mars 2019
- Commencement des projets : au plus tard avril 2019
- Achèvement des projets et rapports finaux : fin juin 2020

Domaines prioritaires

Le but du Fonds est de renforcer la capacité des collectivités de prendre des engagements à long terme en vue d'augmenter le transport scolaire actif. ***Pour ce faire, il faut une approche complète qui réunisse l'ensemble des parties intéressées et qui s'articule autour des [cinq étapes](#) suivantes : évaluation, éducation, ingénierie, application du règlement et encouragement.***

Le Fonds Transport scolaire actif Ontario appuie les initiatives qui mettent l'accent sur les domaines suivants :

- **Planification du transport scolaire :**
 - embaucher un ou plusieurs animateurs dévoués qui appuieront directement les écoles dans la mise en œuvre d'une planification du transport scolaire ;
 - élaborer un plan de transport scolaire ;
 - mettre en œuvre des mesures prévues dans le plan de transport scolaire.

La [planification du transport scolaire](#) (PTS) est un modèle communautaire de promotion du transport scolaire actif. Grâce à son approche systématique, la PTS permet d'éliminer les obstacles à la marche comme mode de déplacement des écoliers, et de proposer des mesures incitatives. Ainsi, les parties intéressées des écoles et des collectivités collaborent en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action qui, grâce aux « cinq étapes », permettent :

- d'aborder de façon continue les problèmes liés au transport et à la sécurité routière ;
- d'augmenter le nombre d'écoliers qui ont recours au transport actif et durable pour une partie ou la totalité du trajet entre leur maison et l'école.

La [trousse de planification du transport scolaire](#) de GCC fournit des conseils, des outils et des ressources de formation en matière de PTS. Le modèle de PTS est assez souple pour permettre à chaque collectivité d'adapter certaines mesures et certains domaines d'intérêt, si besoin est.

- **Renforcement des partenariats, de la collaboration et de la coordination entre les parties intéressées pour mobiliser des ressources et favoriser la durabilité à long terme des programmes :**
 - établir ou renforcer des partenariats entre les parties intéressées (conseils scolaires, bureaux de santé publique, municipalités, services de police, etc.) ;
 - améliorer la collaboration et le partage de renseignements entre les parties intéressées ;
 - établir ou renforcer un comité de coordination des initiatives de transport scolaire actif ;
 - obtenir l'engagement des parties intéressées (p. ex., signature d'une charte du transport scolaire actif) ;
 - créer des liens entre les écoles et les initiatives communautaires pour maximiser l'accès aux programmes de transport actif et aux ressources connexes ;
 - offrir au personnel et aux bénévoles des occasions d'accroître leurs compétences et leurs qualités de leadership en matière de transport actif.

- **Élaboration de politiques et de procédures qui appuient le transport scolaire actif :**
 - évaluer la politique environnementale de votre région ;
 - déterminer si les politiques et procédures actuelles ont été mises en œuvre, et de quelle façon ;
 - élaborer ou mettre à jour certaines politiques ou procédures, p. ex., mesures d'entretien d'hiver, transport des écoliers, emplacement et conception des écoles, et plan directeur de l'aménagement du territoire et du transport.
- **Sollicitation de l'appui du public et des dirigeants :**
 - sensibiliser au moyen d'événements, de campagnes et de médias ;
 - partager l'actualité et les renseignements, célébrer les initiatives réussies ;
 - susciter l'engagement et la participation des champions et leaders locaux.

Les collectivités sont encouragées à élaborer des propositions qui abordent l'ensemble des domaines prioritaires, facteur qui sera pris en considération lors de l'évaluation des candidatures. Les initiatives qui abordent l'ensemble des domaines prioritaires seront plus compétitives lors du processus de demande.

Admissibilité

Le Fonds vise les initiatives locales qui seront mises en œuvre à une échelle communautaire ou régionale plutôt que provinciale, et qui seront soutenues par des partenariats entre les principales parties intéressées régionales. Ainsi, GCC n'accordera pas de financement aux écoles individuelles.

Les initiatives retenues doivent se dérouler en Ontario, et le candidat principal doit être l'une des principales parties intéressées au transport scolaire actif de la collectivité en question, à savoir :

- bureau de santé publique ;
- municipalité (de palier inférieur ou supérieur, ou de palier unique) ;
- conseil scolaire ;
- consortium de services de transport des écoliers ;
- société à but non lucratif.

Le candidat principal sera responsable de la réception et de la gestion des fonds et de la coordination et de la gestion de l'initiative, y compris de sa gouvernance locale et des partenariats, ainsi que de la surveillance et de l'élaboration de rapports de progrès présentés à intervalles réguliers. Le candidat principal doit donc pouvoir démontrer ces capacités (dans la Section 3,2 du formulaire de demande).

Les candidats au Fonds doivent également démontrer (dans la Section 4) :

- que l'équipe de projet possède suffisamment d'expérience, de capacité et de soutien pour exécuter l'initiative ;
- que les principales parties intéressées locales seront coordonnées par un comité ou groupe de travail ;
- qu'il existe des antécédents d'engagement dans les initiatives de transport scolaire actif dans la collectivité, comme le démontre l'existence d'un comité directeur communautaire ou régional

bien établi ou de partenariats formels avec au moins un conseil scolaire et une administration municipale ;

- que l'initiative proposée a reçu l'appui de la municipalité et d'un conseil scolaire, comme le démontre une lettre de soutien de chaque municipalité et conseil scolaire qui compte participer à l'initiative. Ces lettres doivent mentionner les engagements envers l'initiative proposée et doivent être signées par la haute direction.

Fonds de contrepartie

Pour assurer la durabilité de l'initiative proposée, la collectivité doit verser des fonds de contrepartie (en espèces et en nature) qui représenteront au moins 50 p. 100 de la subvention demandée. Par exemple, une collectivité qui demande une subvention de 50 000 \$ devra verser au moins 25 000 \$ en fonds de contrepartie (en espèces et en nature). Le budget total de ce projet s'élèvera donc à au moins 75 000 \$.

Les collectivités sont encouragées à verser un maximum de fonds de contrepartie. Le montant des fonds sera pris en compte lors de l'évaluation des demandes de financement.

Les fonds de contrepartie (en espèces et en nature) peuvent prendre les formes suivantes :

- une contribution en espèces de la part d'une administration municipale, régionale ou provinciale ;
- une contribution en espèces de la part d'un conseil scolaire ;
- une subvention ou une contribution en espèces de la part d'une autre organisation ;
- une contribution en nature sous forme de temps du personnel (de la municipalité, du bureau de santé publique, du conseil scolaire, de l'école ou autre) ;
- une contribution en nature sous forme de locaux, d'équipement ou de fournitures (p. ex., lieu de réunion, matériel imprimé) ;
- une contribution en nature sous forme de services professionnels (p. ex., conception graphique, conseils juridiques, conférenciers) ;
- une contribution en nature sous forme d'heures bénévoles (p. ex., conseil scolaire, parents, élèves).

Les fonds de contrepartie (en espèces et en nature) doivent provenir de sources qui n'étaient pas déjà engagées envers une activité de transport scolaire actif avant l'initiative proposée. Les travaux d'infrastructure ne peuvent être pris en compte dans le calcul des fonds de contrepartie.

Autres critères

Les fonds octroyés peuvent servir d'honoraires, d'incitatifs ou de prix, jusqu'à un maximum de 5 p. 100 de la subvention demandée.

Les frais administratifs alloués à l'initiative ne doivent pas dépasser 15 p. 100 de la subvention demandée.

Les bénéficiaires de subventions sont chargés d'identifier et d'obtenir tout permis, assurance, licence ou autre forme d'approbation qu'exige la mise en œuvre de l'initiative proposée, y compris **l'aval d'un comité d'éthique de conseil scolaire pour une collecte de données obligatoire** dans les écoles. Les

candidats sont encouragés à obtenir les horaires annuels de comités d'éthique des conseils scolaires pertinents, et à incorporer les dates limites au plan de projet proposé.

Les activités et dépenses suivantes ne sont pas admissibles au financement :

- honoraires non directement liés à l'exécution de l'initiative ;
- activités partisanses ;
- dépenses déjà couvertes (c.-à-d., le financement demandé ne peut servir de substitut) ;
- dépenses encourues avant la date du contrat.

Échéancier des subventions et dates à retenir

Les subventions seront accordées pendant une période de 16 mois se terminant le 30 juin 2020.

Les initiatives financées doivent débiter le plus tôt possible après l'octroi des fonds en mars 2019. On s'attend à ce que les bénéficiaires de subventions planifient et préparent leur projet pendant le restant de l'année scolaire 2018-2019, mais qu'ils mettent leur initiative en œuvre au plus tard le 3 septembre 2019. Les bénéficiaires de subventions doivent sélectionner les écoles participantes au plus tard à la fin de mai 2019 pour être prêts à mettre leur projet en œuvre dans le courant du semestre d'automne.

Les bénéficiaires devront signer un accord avec GCC avant de recevoir le premier versement de leur subvention. L'accord précisera les activités à mener à terme, les échéanciers, les dates de versement des subventions, les exigences en matière de collecte de données et d'établissement de rapports, ainsi que les dépenses admissibles.

Soutiens à l'apprentissage

Les bénéficiaires de subventions recevront un soutien pour exécuter leur initiative, à savoir :

- la [trousse de planification du transport scolaire \(PTS\)](#) et les autres outils, modèles et ressources d'information du site Web de GCC, saferoutestoschool.ca ;
- les services de formation, d'accompagnement et de mentorat offerts par GCC, y compris les modules de formation et les webinaires d'information sur la PTS ;
- des conseils fournis par GCC, p. ex., au sujet d'une demande d'évaluation par un comité éthique d'école ;
- des réunions (en ligne ou en personne) permettant aux bénéficiaires d'échanger sur leurs expériences et leur apprentissage ;
- des séances de partage des connaissances, animées par le Réseau Transport scolaire actif Ontario, sur l'apprentissage, les réussites et l'impact des bénéficiaires.

Attentes vis-à-vis des bénéficiaires de subventions

On s'attend à ce que les bénéficiaires de subventions participent à diverses activités – dont la liste figure plus bas – ayant pour but de sensibiliser, de promouvoir l'engagement ou d'aider à évaluer les initiatives proposées. Ces activités doivent être incorporées au plan de travail et au budget proposés.

- **Sommet Transport scolaire actif Ontario** : on s'attend à ce que les bénéficiaires de subventions envoient un représentant au Sommet Transport scolaire actif Ontario, qui se déroulera à Toronto à l'automne 2019. Il se peut que les bénéficiaires soient appelés à participer à un lancement médiatique du projet Transport scolaire actif Ontario. GCC offrira une bourse de déplacement et d'hébergement à un représentant de chaque projet communautaire financé.
- **Lancement médiatique** : on s'attend à ce que les bénéficiaires de subventions organisent un lancement médiatique de leur initiative dans leur collectivité dans les trois mois suivant l'octroi des fonds.
- **Évaluation** : l'évaluation est une composante essentielle du cadre de Transport scolaire actif Ontario. Les données recueillies par les bénéficiaires de subventions alimenteront l'évaluation globale, qui sera présentée au ministre de l'Éducation. GCC fournira des outils de collecte de données et des modèles de rapport. Les bénéficiaires de subventions devront contribuer à l'évaluation du programme :
 - en incorporant un plan d'évaluation à leur candidature ;
 - en consignait la correspondance, les activités, les dépenses et les documents liés au projet, y compris les factures et les reçus, et en mettant ces dossiers à la disposition de GCC aux fins de vérification, sur la demande de GCC ;
 - en remettant à GCC des rapports de progrès selon l'échéancier qui suit ;
 - 7 juin 2019
 - 29 novembre 2019
 - 5 juin 2020
 - en menant un examen de la politique environnementale (dans le cadre du rapport de progrès n° 1) qui identifiera les politiques et procédures actuelles qui ont un effet sur le recours au transport scolaire actif, et les nouvelles politiques et procédures nécessaires.

Le contenu exigé dans les rapports de progrès comprendra :

- les données recueillies au cours du processus de planification du transport scolaire (p. ex., modes de transport des écoliers) ;
- les tâches accomplies et les mesures mises en œuvre ;
- le rendement par rapport aux buts ;
- l'évaluation du processus et des résultats.

Processus de candidature

Date limite pour les candidatures : vendredi 21 décembre 2018, 17 h HNE.

Les candidats doivent remplir le formulaire d'inscription pour pouvoir recevoir des rappels sur les dates limites de financement, des mises à jour du processus de candidature et des renseignements sur l'inscription au webinaire d'information sur le Fonds que GCC animera le 21 novembre 2018, à 13 h.

Les candidatures doivent être envoyées avant la date limite, suivant le processus de candidature en ligne, à <http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/fonds-transport-scolaire-actif-ontario/>. Cette page Web comprend également une foire aux questions.

Évaluation des candidatures

1^{ère} étape : GCC examinera chaque candidature reçue pour s'assurer qu'elle satisfait aux critères d'admissibilité décrits dans le présent guide.

2^e étape : chaque demande admissible sera évaluée par un comité selon un processus d'évaluation standard fondé sur les critères suivants :

- pertinence et impact à long terme de l'initiative proposée
- budget réaliste et efficace
- faisabilité du plan de mise en œuvre
- capacité organisationnelle de l'équipe de projet
- antécédents du candidat principal
- solidité des partenariats locaux ou régionaux et de l'engagement des parties intéressées
- proportion des fonds de contrepartie

3^e étape : les candidats seront avisés de la décision de GCC avant la fin de février 2010.